



FONDATION MAXIME-LETENDRE

Bilan des réalisations de l'année 2023-2024

Au cours de ses dix-neuf années d'existence, la Fondation Maxime-Letendre a produit un bilan fort positif. La compétence et le travail soutenu des membres de son comité exécutif et de son conseil d'administration ainsi que le dévouement des nombreuses personnes bénévoles ont permis à la Fondation de concrétiser des associations avec plusieurs partenaires et de mettre en place diverses activités dans le cadre de sa mission.

La fondation a financé des projets qui sont en lien direct avec sa mission, soit d'améliorer la qualité de vie des patientes et des patients et d'apporter un soutien aux membres de leur famille immédiate.

Ces activités ont été réalisées conformément à la Politique de financement des projets

- Un salon à l'unité d'oncologie au 5^e est-nord qui se veut une aire de repos réservée aux familles des patientes et des patients de cette unité;
- Le fonctionnement d'un réseau sans fil « WIFI » à l'unité héματο-oncologie qui diffuse un signal de 200 mbps depuis l'année 2008.
- Le fonctionnement d'un réseau sans fil « WIFI » à l'unité des soins palliatifs qui diffuse un signal de 450 mbps depuis le mois d'août 2019.
Ces deux réseaux ont un impact majeur sur la qualité de vie des patientes et des patients. Les personnes hospitalisées peuvent maintenir un contact permanent avec les membres de leur famille via les courriels, Skype, Facetime etc.
- Vidéothèque et bibliothèque du 5^e est-nord.
La vidéothèque contient plus 235 films sur DVD. La bibliothèque contient plus d'une centaine de volumes. Quelques appareils (téléviseur et lecteur DVD) ont été remplacés
- Les traitements de massothérapie offerts gratuitement aux personnes hospitalisées aux unités héματο-onco. et des soins palliatifs ainsi qu'au CICL (3 massothérapeutes qui offrent gratuitement l'équivalent de 8 jours/semaine en service de massothérapie);
- Le coût de boîtes à lunch d'un traiteur qui sont offertes à l'heure du dîner à 3 ou 4 reprises en cours d'année aux personnes qui reçoivent des traitements de chimiothérapie au CICL;
- Le coût des sacs de toile comportant le logo de la Fondation qui sont remis à tous les nouveaux patients lors des journées d'information;
- Service de prêt d'appareils d'aide à la communication verbale. (Chatter Vox et Mini-Buddy).
Ce service est géré par le groupe des orthophonistes;
- Aménagement d'un jardin extérieur pour les patientes et les patients de l'unité des soins palliatifs et pour les personnes qui les accompagnent;
- Aménagement d'une chambre par l'achat de mobilier, de literie et divers articles de décoration pour les patientes et les patients de l'unité des soins palliatifs à domicile qui ont demandé et obtenu l'accès à l'aide médicale à mourir et qui ont choisi que cette aide se réalise ailleurs qu'à leur domicile et ailleurs qu'en milieu hospitalier;
L'objectif est de rendre les derniers moments de ces patientes et de ces patients le plus humain possible et de permettre aux membres de la famille de les accompagner dans ces derniers moments.
- Un service de transport afin que les patientes et les patients puissent recevoir leurs traitements de chimiothérapie et/ou de radiothérapie;

(SUITE AU VERSO)

Pour les patientes et les patients les plus démunis ayant besoin d'un support financier, la Fondation assume les frais suivants sur recommandations des travailleuses sociales concernées:

- Les cartes prépayées d'épicerie, de pharmacie et d'essence;
- Les frais de franchise de médicaments;
- Les frais de transport par ambulance;
- Les frais de traitements en lymphothérapie pour les cas de lymphœdème;
- Les frais de transport (coupons de taxi et factures des Centres de bénévolat etc.) afin que les patientes et les patients puissent recevoir leurs traitements;
- Les frais de location d'équipement spécialisé à domicile;
- Les frais de surveillance électronique à distance au domicile (Lifeline);
- Les coûts d'achat des volumes « Une personne que j'aime a le cancer » pour les patientes atteintes d'un cancer du sein qui ont de jeunes enfants;
- Les coûts d'achat de volumes mis à la disposition des patients au Centre de documentation du CICL
- Les coûts de prothèses et autre matériel spécialisé similaire;
- Les frais d'entretien ménager de la résidence de personnes en soins palliatifs à domicile;
- Les frais de soins à domicile pour les personnes en soins palliatifs;
- Les frais de résidence temporaire pour les patientes et patients en convalescence;
- Les frais de la « popote roulante » pour les personnes en soins palliatifs à domicile;
- Les frais de services de garde pour les enfants de patientes ou de patients lorsque ces derniers doivent recevoir leurs traitements;
- Les frais scolaires des enfants de patientes ou de patients;
- Les frais de camp de jour pour les enfants de patientes ou de patients ayant besoin d'un répit;
- Les mensualités de loyer et d'hypothèque;
- Les comptes d'utilités publiques tels que : électricité, téléphone, taxes municipales et scolaires etc.;
- Les montants dus par les patientes et patients sur carte de crédit;
- Les frais de cotisation annuelle d'organismes professionnels;
- Les frais d'achat d'appareils électroménagers;
- Les frais juridiques afin d'assurer la rédaction du mandat d'inaptitude ou de testament pour des personnes en fin de vie.

Afin d'assurer un service de qualité aux patientes et aux patients, la Fondation a conclu des ententes avec les entreprises et spécialistes suivants:

- Un bureau de notaire;

Le paiement des frais précités doit être conforme aux dispositions du « Cadre de gestion » en lien avec les critères adoptés par résolution par les membres du comité exécutif de la Fondation Maxime-Letendre.

La majeure partie des sommes recueillies en financement sert directement à l'amélioration de la qualité de vie des patientes et des patients et au support des membres de leur famille immédiate. À ce jour, nous estimons que plus de 13000 personnes dont plus de 3200 enfants ont reçu de l'aide de la Fondation Maxime-Letendre.